



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION,  
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

\*\*\*\*\*

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION  
ET DES ENSEIGNEMENTS

*Le proviseur,*

*Note aux parents n°06/DIR-R2018*

Papara, le 03 septembre 2018

### **Aux parents d'élèves**

**Objet :** Organisation des élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'établissement pour l'année scolaire 2018-2019

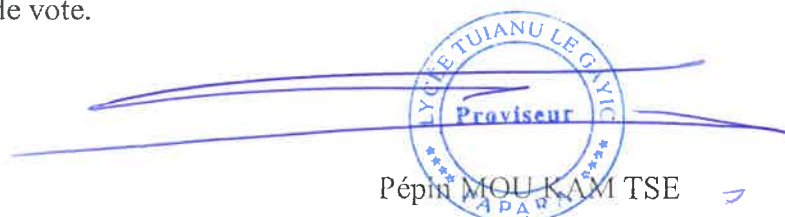
Madame, Monsieur,

Suite à la circulaire ministérielle n°46637/MEJ/DGEE/DVEE du 30 août 2018 (affichée à l'entrée de l'administration et sur le site du lycée : <http://www.lyceepapara.com>), vous trouverez ci-dessous le calendrier des opérations électorales pour la désignation des représentants des parents d'élèves au conseil d'établissement du lycée Tuianu Le Gayic de Papara durant l'année scolaire 2018-2019.

#### **Calendrier électoral :**

- Jeudi 30 août 2018 : Assemblée générale des parents d'élèves (informations et adoption en plénière du calendrier électoral) ;
- à partir du mercredi 5 septembre 2018 : Consultation de la liste électorale ;
- Jeudi 13 septembre 2018 : Date limite de dépôt des listes de candidatures au secrétariat du proviseur avant 13h ;
- Vendredi 14 septembre 2018 : Affichage des listes de candidatures et distribution du matériel de vote aux élèves ;
- Lundi 24 septembre 2018 : Date du scrutin de 6h30 à 14h00 et dépouillement à 14h00.

Je vous rappelle que l'élection a lieu au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Un courrier relatif à l'organisation détaillée de cette élection vous sera adressé ultérieurement avec le matériel de vote.

  
Pépin MOUKAM TSE